



## Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

<u>Nombre d'Élus :</u> En exercice : 15 Présents : 15 Qui ont pris part à la délibération : 15	Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2021
---	---

**Présents :** BABOT Billy, CHILLET Marie-Hélène, DECHAUMET Elodie, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PARAN DOUSSET Barbara, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine, THIZY Huguette et VILLEMAGNE Laurent.

**Absent :**

**Pouvoir :**

**Secrétaire : Jean-Eric PITAVAL**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2021 est validé.

Avant l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retenir les dates du 13 et 20 juin 2021. En effet, les élections départementales et régionales 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour devraient se dérouler ces jours-là. Il y aura besoin de tous les élus et probablement d'autres personnes car il faut tenir deux bureaux de vote en même temps.

Le 27 mars aura lieu une rencontre avec l'atelier Chomienne pour échanger sur le futur aménagement paysager du centre bourg. Tous les conseillers sont invités à y participer.

Lors de la conférence des maires de SEM, le 18 mars, M. Gaël PERDRIAU a présenté une partie du plan de relance de la métropole destiné aux communes. 70 millions d'euros, répartis sur 3 axes, 53 millions d'euros seront consacrés aux projets des communes. Cela prendra la forme d'un fonds de concours. SEM participera à hauteur de 50% du reste à charge de la commune. Plusieurs projets, un maximum de trois, pourront être présentés par une même commune jusqu'à fin 2023.

10 millions d'euros seront destinés à la voirie ce qui permettra de doubler les enveloppes voiries pour les communes ayant programmé un budget voirie inférieur à 80 000 € sur une des trois années à venir. Pour Fontanès, c'est un plus de l'ordre de 39 000 €.

Pour finir, 7 millions d'euros seront destinés à des travaux sur des ouvrages d'art, ils ont été répertoriés et concernent 42 communes de la métropole. Un ouvrage d'art a été ciblé sur la

commune de Fontanès pour un montant de travaux de 25 000 €. Ces travaux de rénovation ne seront donc pas pris financièrement sur l'enveloppe voirie.

**Ordre du jour :**

### **1- Validation du projet de réhabilitation et d'agrandissement du bâtiment des toilettes publiques et des vestiaires de la zone de loisirs du Rio**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'après réflexion et suite à l'abandon du projet total de réhabilitation et d'agrandissement du bâtiment des toilettes publiques et des vestiaires de la zone de loisirs du Rio, il lui a semblé dommage de perdre l'éventuelle subvention exceptionnelle « Plan de relance » financée par la Région AURA ainsi que d'autres aides financières. D'autant plus, qu'il est évident que la commune a besoin d'un bâtiment pouvant accueillir le matériel des associations actuellement stocker dans le château.

C'est pourquoi, il a demandé au SIEL et au bureau Economiste de bien vouloir revoir le projet en supprimant les travaux liés à l'accessibilité des toilettes publiques et de rénovation du bâtiment existant afin de baisser le montant total des travaux.

Il présente au Conseil Municipal le nouveau projet de réhabilitation et d'agrandissement du bâtiment des toilettes publiques et des vestiaires de la zone de loisirs du Rio.

Le projet initial concernera uniquement la création du local de stockage au-dessus de l'existant.

Le montant des travaux est estimé à 109 016.63 € HT (dont 13 655 € HT de frais d'étude).

Jean-Eric PITAVAL demande si les travaux qui ne seront finalement pas réalisés par rapport au projet initial pourront l'être plus tard (accessibilité des toilettes publiques, création d'un bar). Monsieur le Maire répond positivement.

Barbara PARAN DOUSSET demande si le projet pourrait être subventionné au titre du plan de relance de SEM. Monsieur le Maire répond favorablement. Par contre, la commune ne pourra pas changer le projet si la Région décide de le financer via le bonus relance.

Pascal PHILIBERT pense que le besoin de stockage de matériel est réel. Le projet est bien avancé et peut démarrer rapidement.

Les aménagements extérieurs ne sont pas compris dans les travaux estimés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- valider le projet présenté ci-dessus
- solliciter l'attribution d'une subvention, auprès du département au titre de l'enveloppe territorialisée
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

**Délibération n° 2021-016 : pas d'opposition ni abstention.**

## **2- Demande de subvention à la Région AURA au titre du « Bonus Relance volet soutien aux communes » - Projet de réhabilitation et d'agrandissement du bâtiment des toilettes publiques et des vestiaires de la zone de loisirs du Rio**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que face aux difficultés rencontrées par les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Région Auvergne Rhône Alpes souhaite aussi soutenir la commande publique locale. C'est pourquoi, elle engage un nouveau dispositif d'aide pour les communes avec un taux d'intervention régionale de 50 % du montant des dépenses engagées. Il s'agit du dispositif « Bonus relance 2020-2021 en direction des communes ».

Il propose donc de solliciter ce dispositif pour:

- la réhabilitation et l'agrandissement du bâtiment des toilettes publiques et des vestiaires de la zone de loisirs.

Pour rappel, le montant des travaux est estimé à 109 016.63 € HT (dont 13 655 € de frais d'étude).

**Délibération n° 2021-017 : pas d'opposition ni abstention.**

## **3- Demande de subvention à la Région AURA au titre de l'appel à projet « Promouvoir et développer la construction en bois local » - Projet de réhabilitation et d'agrandissement du bâtiment des toilettes publiques et des vestiaires de la zone de loisirs du Rio**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation et l'agrandissement du bâtiment des toilettes publiques et des vestiaires de la zone de loisirs a été validé précédemment par le Conseil Municipal avec un montant prévisionnel de dépenses de travaux estimé à 109 016.63 € HT (dont 13 655 € de frais d'étude).

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les communes peuvent bénéficier d'un soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'appel à projets « Développer et promouvoir la construction en bois local » pour des projets de constructions ou de rénovation en bois local.

Cette aide porte uniquement sur la structure bois du bâtiment, les aménagements extérieurs (bardage,terrasse,etc.), les aménagements intérieurs (menuiserie, plancher,etc.).

L'intervention du Conseil Régional portera sur 20% du coût hors taxes du lot bois (bois régionaux uniquement) avec un plafond d'aide fixé à 50 000 € par projet. Elle peut être portée jusqu'à 30% si le bois utilisé provient d'essence locale peu valorisée.

Le projet de réhabilitation et d'agrandissement du bâtiment des toilettes publiques et des vestiaires de la zone de loisirs est éligible au soutien financier de la Région. Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière à hauteur de 30% du montant du lot charpente estimé à 42 090 € HT puisque le bois utilisé sera d'essence locale peu valorisée.

Délibération n° 2021-018 : pas d'opposition ni abstention.

**4- Transfert au SIEL-TE Loire de la compétence optionnelle  
« Equipement : Production / distribution d'électricité d'origine  
renouvelable / photovoltaïque » - Réalisation d'un générateur  
photovoltaïque**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'une installation photovoltaïque sur la toiture du futur bâtiment du Rio.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

A cet effet, il convient de préciser les conditions d'intervention du SIEL-TE-Loire :  
Par transfert de compétences de la commune, il est chargé des études et de la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

La commune transfère la compétence optionnelle « *Equipement : Production / distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque* » pour une durée de 6 ans à compter de la date de délibération.

Le SIEL-TE-Loire reste ensuite propriétaire du générateur pendant 20 ans et en assure l'entretien.

Une convention pour la réalisation et l'exploitation de l'installation photovoltaïque ainsi qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage et de groupement de commande pourront être établies entre la commune et le SIEL-TE-Loire (modèle joint en annexe).

40 % du bénéfice potentiel de l'opération sera consacré à la réalisation d'actions de Maîtrise de la Demande en Energie sur le patrimoine de la collectivité concernée.  
Ces actions seront matérialisées dans une convention signée entre le SIEL-TE-Loire et la commune.

Dans l'hypothèse où le projet ne serait pas équilibré sur 20 ans, les travaux ne pourront être lancés qu'à la condition d'un engagement express de la commune à prendre en charge la différence pour atteindre l'équilibre

En cas d'abandon du projet, quel qu'en soit le motif, les frais supportés par le SIEL-TE-Loire seront intégralement répercutés à la commune.

**Financement :**

Le coût du projet actuel peut être estimé à 58 000 € HT, financé en totalité par le SIEL, sans participation de la commune.

**Délibération n° 2021-019 : pas d'opposition ni abstention.**

**5- Compte de gestion 2020 du budget annexe Bois**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est tenu par le trésorier. Il présente le compte de gestion 2020 du budget annexe « bois ». Il rappelle que le budget est « Hors Taxe », la TVA étant gérée directement par la trésorerie. Il soumet le compte de gestion à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Bois », pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n° 2021-020 : pas d'opposition ni abstention.**

**6- Compte administratif 2020 du budget annexe bois**

Monsieur le Maire expose de nouveau les résultats de l'exercice 2020 pour le budget annexe « Bois » de la commune, en présentant les budgets primitifs et les décisions modificatives, les dépenses et les recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, les résultats de l'année et les restes à réaliser.

Monsieur le Maire rappelle que l'année 2020 a été particulière puisque la Trésorerie Principale ayant réalisé que la commune n'était pas propriétaire des bois, il ne fallait plus émettre de mandats ni de titres en section d'investissement. Aussi, tous les mandats et titres d'investissement émis sur les budgets précédents ont été annulés en 2020 et ont été ressaisis en section de fonctionnement. Cela a engendré une augmentation des dépenses de fonctionnement et une augmentation des recettes d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle également que c'est la Trésorerie qui nous a autorisé à créer ce budget investissement « bois » et qu'aujourd'hui c'est également la Trésorerie qui nous empêche d'utiliser le solde positif de ce budget.

Sortie de la salle de Michel GANDILHON.

Huguette THIZY prend la présidence de la séance et lance les débats.

Huguette THIZY, adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « Bois » de la commune, dressé par Monsieur le Maire, Michel GANDILHON.

**Délibération n° 2021-021 : pas d'opposition ni abstention.**

*Retour de Monsieur le Maire dans les débats*

### **7- Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe bois**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,  
Constatant que le compte administratif du budget annexe Bois de la commune présente un excédent de fonctionnement de **4 345.30 €** :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation dans le budget principal de la commune comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : **0.00 €**
- affectation à l'excédent reporté (compte 002) : **4 345.30 €**

**Délibération n° 2021-022 : pas d'opposition ni abstention.**

### **8- Compte de gestion 2020 du budget principal de la commune**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est tenu par le trésorier. Il présente le compte de gestion 2020 et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion du budget de la commune, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n° 2021-023 : pas d'opposition ni abstention.**

### **9- Compte administratif 2020 du budget principal de la commune**

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2020 pour le budget principal de la commune, en présentant les budgets primitifs et les décisions modificatives, les dépenses

et les recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, les résultats de l'année et les restes à réaliser.

Monsieur le Maire détaille les écarts significatifs entre 2019 et 2020 pour les dépenses et les recettes de fonctionnement.

En fonctionnement, les dépenses et recettes sont assez similaires à 2019. Les écarts les plus significatifs sont sur les postes en lien direct avec la crise du Covid-19 (produits d'entretien et équipements spécifiques).

On observe un excédent de financement en section de fonctionnement de 179 136.21 €

En investissement, les dépenses ont nettement diminué par rapport à 2019. Cela s'explique par la fin des travaux de rénovation et d'extension de la Maison du Plâtre (MDP) en 2019. Les recettes 2020 sont importantes en investissement car la plupart des subventions liées aux travaux de la MDP ont été versées cette année-là.

On observe un excédent de financement en section d'investissement de 95 783.14 €.

On souligne des restes à réaliser en dépenses importants (114 039.76€) par rapport aux restes à réaliser en recette (7 000.00 €).

Sortie de la salle de Michel GANDILHON.

Huguette THIZY prend la présidence de la séance et lance les débats.

Nicolas PROUVOST pense que Monsieur le Maire maîtrise très bien la comptabilité de la commune. Il a pleine confiance en lui.

Laurent VILLEMAGNE craint de s'engager sur des investissements sans avoir la certitude des subventions qui seront versées. Il souligne qu'au final, le projet de rénovation et d'agrandissement de la Maison du Plâtre s'est bien déroulé. Il a lui aussi entièrement confiance en la gestion de Monsieur le Maire.

Huguette THIZY souligne que Monsieur le Maire est très déterminé dans la recherche de subvention.

Jean-François GUYOT et Guillaume GRANGE soulignent l'aisance du Maire dans le domaine financier.

Laurent VILLEMAGNE souligne également l'aisance relationnelle de Monsieur le Maire avec les différentes institutions.

Huguette THIZY, adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2020 du budget communal, dressé par Monsieur le Maire, Michel GANDILHON.

**Délibération n° 2021-024 : pas d'opposition ni abstention.**

*Retour de Monsieur le Maire dans les débats*

## 10- Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 du budget principal de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif du budget principal de la commune présente un excédent de fonctionnement de **179 136.21 €** :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement dans le budget principal de la commune comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : **100 000 €**
- affectation à l'excédent reporté (compte 002) : **79 136.21 €**

Monsieur le Maire souligne que l'excédent de fonctionnement reporté est d'un montant légèrement supérieur (+10%) à l'année précédente.

**Délibération n° 2021-025 : pas d'opposition ni abstention.**

## 11- Accueil périscolaire : présentation du bilan 2020 et tarifs 2021

Huguette THIZY présente un bilan de l'accueil périscolaire.

Les dépenses comprennent les charges de personnel, les fournitures diverses liées au fonctionnement du service, les charges liés au bâtiment, à la location du copieur...

Les recettes viennent de la participation des familles + financement CAF-MSA via le contrat enfance-jeunesse (environ 20 000 €/an). Le budget est souvent légèrement excédentaire de ce fait.

Huguette THIZY rappelle que les tarifs applicables sur l'année scolaire 2020-2021 ont été décidés lors du Conseil Municipal du 7 février 2020 et sont les suivants :

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Accueil du matin, du midi ou du soir pour 1/4 heure</b>
< 450	0,24 €
de 451 à 700	0,36 €
de 701 à 1000	0,48 €
> 1000	0.59 €



Pour l'année scolaire 2020-2021, il est proposé au Conseil Municipal, pour l'accueil périscolaire de :

- ne pas augmenter les tarifs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe, les tarifs pour l'année scolaire **2021-2022**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 comme suit :

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Accueil du matin, du midi ou du soir pour 1/4 heure</b>
< 450	0,24 €
de 451 à 700	0,36 €
de 701 à 1000	0,48 €
> 1000	0,59 €

**Délibération n° 2021-026 : pas d'opposition ni abstention.**

## **12- Restauration scolaire : présentation du bilan 2020 et tarifs 2021**

Huguette THIZY présente le bilan 2020 de la cantine scolaire selon le même principe que le bilan de l'activité périscolaire.

Les dépenses représentent 30 596,80 € pour une recette (participation des familles) de 9 146,17 €. Le reste à charge de la commune est de 21 450,63 €.

Huguette THIZY rappelle que les tarifs applicables pour l'année scolaire 2020-2021 ont été décidés lors du Conseil Municipal du 7 février 2020 et sont les suivants :

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Prix du repas (période de 11h30 à 12h30)</b>
< 450	2.84 €
de 451 à 700	3.26 €
de 701 à 1000	3.68 €
> 1000	4.09 €
<b>ADULTES EXTERIEURS</b>	<b>7.60 €</b>

Pour l'année scolaire 2021-2022, il est proposé au Conseil Municipal, pour le restaurant scolaire de :

- augmenter les tarifs entre 1.76 et 1.97 % par rapport à l'année précédente.

Aussi, la commission Enfance-Jeunesse propose la grille tarifaire suivante :

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Prix du repas (période de 11h30 à 12h30)</b>
< 450	2.89 €
de 451 à 700	3.32 €
de 701 à 1000	3.75 €
> 1000	4.17 €
<b>ADULTES EXTERIEURS</b>	<b>7.75 €</b>

La séance est levée à 22H00.